

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 3 Juin 2024 - 19h00
sous la présidence de **Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé**

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Richard JOLLET – Patrick DUMOND

Membre(s) absent(s) : Angélique FOURNIER

Secrétaire de séance : Eveline BONAMY

INTERVENTION DE CHRISTINE DESNOYER
DIRECTRICE DU CENTRE SOCIAL DE JALIGNY / NEUILLY

La commune de Boucé est adhérente au centre social Jaligny/Neuilly depuis 2021. Mme Desnoyer, Directrice et Mr Laurent, Vice-président, ont présenté les activités et les services proposés par le Centre Social aux membres du conseil municipal. Ils ont également présenté les modalités financières de la convention qui liait le centre social et les communes adhérentes jusqu'au 30 décembre 2023. Une nouvelle convention va être signée. Le montant de l'adhésion est de 2 euros par habitant. A cela s'ajoute une participation correspondant aux nombres de journées d'accueil de loisirs pour les enfants de la commune.

CONVENTION GRDF
RELATIVE AU RATTACHEMENT D'OUVRAGES DE RACCORDEMENT D'UNITÉ
DE PRODUCTION ET DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU FAVORISANT L'INJECTION DE GAZ RENOUVELABLE

Madame la Maire informe le conseil municipal d'un projet de convention transmis par GRDF (Gaz Réseau Distribution France).

Le développement d'une unité de production de biométhane sur la Commune de Treteau est en cours. Pour injecter le biométhane produit dans le réseau de distribution gaz, GRDF doit raccorder l'unité de production à un réseau existant et pour cela, créer un réseau de raccordement d'une longueur de 3289 mètres sur la commune de Boucé.

Cette convention entre GRDF, la commune de Boucé et le SDE03 a pour objet de formaliser l'accord entre les parties quant à la construction et au statut des ouvrages implantés sur les communes de Treteau et Boucé d'une part (ouvrages de raccordement) et sur les communes de Créchy et Billy d'autre part (ouvrages de renforcement).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide le projet de convention présenté.

Les travaux doivent débuter en septembre.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A LA COOPÉRATIVE
SCOLAIRE DE BOUCÉ

Un don en faveur de l'école de Boucé a été reçu en Mairie de Boucé à l'occasion d'un anniversaire de mariage. Le chèque a été encaissé par la Mairie.

Après délibération, le conseil municipal demande à Madame la Maire de reverser la somme de 150 € à la coopérative scolaire de Boucé.

**DÉLIBÉRATION SUR LA DÉFINITION DES ZONES
D'ACCÉLÉRATION POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme la Maire informe les membres du conseil municipal qu'aucune zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables n'a été identifiée sur la commune.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 14 au 21 Mai 2024.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal ne définit aucune zone d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de Boucé

**CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de subvention déposée par IFI03.

R.C.V.C.B. – INFORMATIONS SUR L'AVANCEMENT DU PROGRAMME

Aménagements de l'espace public secteur Mairie / salle polyvalente :

La commission d'élus « RCVCB » a participé à une première réunion de travail avec le bureau d'études (Mme Lespiaucq et Mr Truttmann) et l'ATDA le 16 mai.

Une autre réunion est prévue le 7 juin. Elle permettra au bureau d'études de bien identifier les attentes des élus concernant les projets d'aménagements et ainsi de mieux y répondre.

Projet d'agrandissement de la salle polyvalente :

Un marché de maîtrise d'œuvre va être lancé afin de recruter un cabinet d'architecte pour l'extension de la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

PLUi – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Le périmètre de l'enveloppe urbaine a été défini. En prenant en compte les dents creuses et les parcelles divisibles dans cette enveloppe urbaine, le nombre de constructions possibles est considéré comme suffisant. Il faut donc justifier un besoin plus important pour que de nouvelles parcelles soient classées en zone à construire.

Le conseil municipal émet un avis très réservé sur l'intérêt et l'opportunité du questionnaire à destination des agriculteurs qui vient d'être lancé.

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 8 Juillet 2024 à 19h00